



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 16 JANVIER 2024

Délibération N° DEL07/2024

Délibération rectificative Relative à l'attribution d'une bourse d'études au profit d'étudiant(e)s en 2^{ème} cycle de Médecine

763

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	10
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	11

L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier à 17h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 5 janvier 2024, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

Etaient présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Christine PICARD, Valérie VERDIER-DAUTREME, Carine GENTIL, Isabelle ANTORE, Nadine CHOLIN, Jacques DAUTREME, Régine-Françoise MAILLET, Philippe VISERY.

Etaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET (pouvoir à Mounir CHAKKAR), Josette MARTIN, Caroline VABRE, Sophie WILLEMIN, Nadine LEHOUX, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Par délibération n°119/2023 du 14 décembre 2023, l'attribution d'une bourse d'études au profit d'étudiant(e)s en 5^{ème} année de médecine a été approuvée.

Afin de cibler un plus large public, il est proposé d'ouvrir l'accès à cette bourse à partir du 2^{ème} cycle d'études.

Il conviendra alors de modifier le règlement d'attribution ainsi que le contrat d'engagement en conséquence en remplaçant « 5^{ème} année » par « 2^{ème} cycle ».

Je vous demande de bien vouloir :

- ✓ Approuver l'octroi d'une bourse d'études au profit de 2 étudiants à partir du 2^{ème} cycle,
- ✓ Approuver la modification du règlement d'attribution,
- ✓ Approuver la modification du contrat d'engagement,
- ✓ Autoriser Le Président ou son représentant à signer ledit contrat ainsi que tout acte afférant à la mise en œuvre de la bourse d'études.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- ✓ **Approuve** l'octroi d'une bourse d'études au profit de 2 étudiants à partir du 2^{ème} cycle,
- ✓ **Approuve** la modification du règlement d'attribution,
- ✓ **Approuve** la modification du contrat d'engagement,
- ✓ **Autorise** Le Président ou son représentant à signer ledit contrat ainsi que tout acte afférant à la mise en œuvre de la bourse d'études.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour Le Président, par délégation de signature
Le Vice-Président
Du Centre Communal d'Action Sociale



Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux

Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le : 19/01/2024